

# MASTER PROFESSIONNEL

## MENTION : **TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

SPECIALITE : **Gestion des littoraux et des mers**

- Cohabité avec les Universités de Montpellier I et Montpellier II -

S.C.U.I.O. - UNIVERSITE PAUL VALERY – MONTPELLIER III - 2009-2010

### ⊙ **CONDITIONS D'ADMISSION**

- En Master 1 : • Licences Géographie-Aménagement, Environnement.  
Pour les autres licences accès soumis à un examen de dossier.
- En Master 2 : • *sur dossier* ⇒ Les candidats peuvent être convoqués pour un entretien.  
Date limite de réception des dossiers avant fin juin.

### ⊙ **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- En M2 :
- ✓ M1 en Géographie, Aménagement, Environnement.
  - ✓ Expérience professionnelle.
  - ✓ Expérience de terrain.
  - ✓ Cartographie.

### ⊙ **NOMBRE D'ÉTUDIANTS ADMIS**

En M2 : 24 au total. Soit 8 pour Montpellier I, 8 pour Montpellier II et 8 pour Montpellier III.

### ⊙ **ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

Non

### ⊙ **FINALITÉ PROFESSIONNELLE**

- Professions tournées vers la valorisation de la mer et des littoraux (protection des littoraux)
- Emploi dans les collectivités territoriales (conseils régionaux, généraux, communes).

### ⊙ **PARTENAIRES PROFESSIONNELS**

INRA – CIRAD – CEMAGREF.

### ⊙ **STAGES**

Stage obligatoire au second semestre.

## UFR III

Bât. C – Bureau 07 – r.d.c.  
☎ 04 67 14 55 17 - 04 67 14 24 37  
master.ufr3@univ-montp3.fr

**Responsable de la Formation :**  
M. Jean-Marie MIOSSEC  
jean-marie.miossec@univ-montp3.fr

# TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

*SPECIALITE : Gestion des littoraux et des mers*

## MASTER PROFESSIONNEL 1 : Première Année

1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE : 60 ECTS (CRÉDITS)

La première année de MASTER se compose de 2 semestres constitués d'Unités d'Enseignement.

SEMESTRE 1 30 ECTS (Crédits)		
	TRONC COMMUN	
U.E.1	Les concepts fondateurs des sociétés et de leurs aménagements	→ 48H – 6 ECTS
U.E.2	Méthodes d'enquête en Sciences sociales	→ 24H – 3 ECTS
U.E.3	Bases pratiques en cartographie et SIG	→ 24H – 3 ECTS
U.E.4	Langue vivante	→ 20H – 3 ECTS
	SPECIALITE	
U.E.5	Évaluation et gestion des espaces littoraux et maritimes	→ 24H – 5 ECTS
U.E.6	Patrimonialisation et valorisation des littoraux et des îles	→ 24H – 5 ECTS
U.E.7	Gestion des risques naturels en espace vulnérable	→ 24H – 5 ECTS

SEMESTRE 2 30 ECTS (Crédits)		
U.E.8	Atelier tutoré	→ 72H – 6 ECTS
U.E.9	Stage (quatorze semaines)	→ 24 ECTS

# TERRITOIRES ET SOCIÉTÉS, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

*SPECIALITE : Gestion des littoraux et des mers*

## MASTER PROFESSIONNEL 2 : Deuxième Année

**2<sup>ÈME</sup> ANNÉE : 60 ECTS (CRÉDITS)**

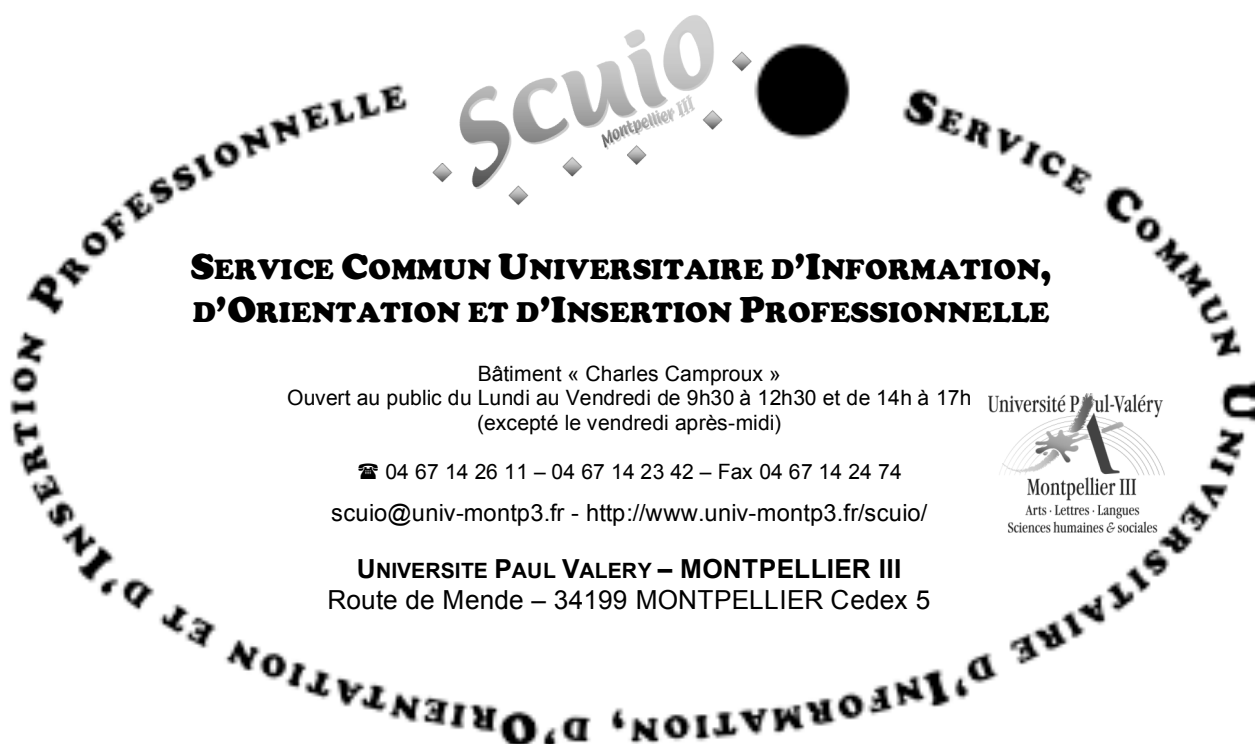
La deuxième année de MASTER se compose de 2 semestres constitués d'Unités d'Enseignement.

<b>SEMESTRE 1</b> <b>30 ECTS (Crédits)</b>		
<b>U.E.1</b>	Introduction à l'étude du droit Université Montpellier I	→ 25H – 2 ECTS
<b>U.E.2</b>	Gestion de l'eau – Université Montpellier II	→ 25H – 2 ECTS
<b>U.E.3</b>	Approche conceptuelle des sociétés, de leurs aménagement : mise en évidence des stratégies des acteurs – Université Montpellier III	→ 24H – 3 ECTS
<b>U.E.4</b>	Paramètre et dynamique environnementaux Universités Montpellier II – Montpellier III. Transects, bassins versants, lagunes, mer. Dynamique et vulnérabilité des milieux.	→ 87,50H – 6 ECTS
<b>U.E.5</b>	Activités et métiers de la mer et du littoral Universités Montpellier I – Montpellier II – Montpellier III. Pêche et cultures marines. Ports et transports maritimes. Infrastructures urbaines et tourisme.	→ 100H – 7 ECTS
<b>U.E.6</b>	De l'aménagement à la gestion des littoraux Universités Montpellier I – Montpellier II – Montpellier III. Cadre réglementaire et législatif. Conservatoire et gestion des ressources. Politiques d'aménagement.	→ 87,50H – 6 ECTS
<b>U.E.7</b>	Techniques professionnalisantes Universités Montpellier I – Montpellier II – Montpellier III. Technologies électroniques. Technestésie, expression, communication.	→ 100H – 4 ECTS
<b>SEMESTRE 2</b> <b>30 ECTS (Crédits)</b>		
<b>U.E.8</b>	Stage de cinq mois et rapport de stage	→ COEFF. 30 – 30 ECTS

## © PRÉSENTATION DE LA FORMATION :

Ce master présente une formation théorique et pratique sur l'aménagement, la gestion et la protection des espaces littoraux et maritimes, la connaissance des métiers de la mer et des activités littorales. Ce master « gestion des littoraux et des mers », dans l'acception pluridisciplinaire qui est la sienne, est unique non seulement en France, mais aussi en Europe. Dans ce cadre, une ouverture sur l'Europe est engagée. Cette ouverture se traduit au quadruple plan de l'enseignement, du recrutement des étudiants, du placement en stage et de l'insertion professionnelle. Dans le cadre des enseignements, sont abordés l'organisation de l'Union Européenne, le schéma de développement de l'espace communautaire, le droit européen, les problèmes spécifiques des zones côtières (LIFE, Natura 2000, politique et pêche, etc.). La gestion des fonds structurels font l'objet d'interventions orientées sur les aspects liés aux activités et aux espaces littoraux et maritimes.

☞ *Ce Master peut se préparer également en Formation Continue*  
(SUFCO - ☎ 04 67 14 55 55 – 4<sup>ème</sup> étage du Bât. B).



**SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION,  
D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Bâtiment « Charles Camproux »  
Ouvert au public du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h  
(excepté le vendredi après-midi)

☎ 04 67 14 26 11 – 04 67 14 23 42 – Fax 04 67 14 24 74  
scuio@univ-montp3.fr - <http://www.univ-montp3.fr/scuio/>

UNIVERSITE PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III  
Route de Mende – 34199 MONTPELLIER Cedex 5

